

une économie de \$4,000 par année, soit \$20,000 pour les cinq sessions, ou, si nous suivons l'exemple des honorables députés de la gauche, ce sera une économie qui s'applique à six sessions. Cette économie de \$20,000 pour la durée du parlement actuel n'est pas à dédaigner. Quant à l'argument que nous ne faisons guère preuve de désintéressement en acceptant la valises pour nous-mêmes et en les refusant à nos successeurs, je dois dire que nous, de la droite, espérons être nos propres successeurs.

M. FOSTER : Je me rappelle un personnage célèbre du nom de Pip qui avait de grandes espérances.

M. SUTHERLAND : En justice pour le comité, je crois devoir exposer à la Chambre la position dans laquelle nous nous trouvons au sujet de cette affaire. Il est parfaitement vrai que certains membres des Communes ont cru que le temps était venu d'épargner cette dépenses au pays et de ne plus fournir aux députés, à l'avenir, de valises et de papeterie, sauf ce qui leur est nécessaire durant la session. Il pouvait y avoir une divergence d'opinion à cet égard, mais les députés m'ont paru, en grande majorité, indifférents à la chose, à laquelle ils paraissent attacher très peu d'importance. Mon honorable ami (M. Foster) était présent quand la question fut discutée en comité, et voici l'état de choses dont nous avons constaté l'existence : Comme il existait depuis un grand nombre d'années une règle du parlement ordonnant de fournir aux députés deux valises et de la papeterie, les fonctionnaires de la Chambre, se basant sur cette règle, commandèrent la petite valise, y mirent la papeterie et la firent distribuer à chaque député. Nous constatâmes que le Sénat était allé plus loin, et que ses membres avaient reçu, non-seulement leurs valises de papeterie, mais encore les malles en cuir pour le parlement actuel.

Un grand nombre de membres de cette chambre ne paraissent pas se rappeler qu'il n'y a pas eu accroissement de dépense pour le pays quand on a résolu de fournir cette bonne malle en cuir pour toute la durée du parlement, au lieu d'une valise de qualité inférieure pour chaque session, c'est-à-dire cinq valises pour le parlement, comme autrefois. Je désire qu'il soit bien compris qu'il n'y a pas eu augmentation de dépenses quand on a substitué cette bonne valise aux cinq valises inférieures. Ayant constaté que la dépense était faite, pour plus des deux tiers, et que tout ce qui restait à faire était de fournir la malle ordinaire aux députés, le comité recommanda que cela fût fait conformément à la règle. Il n'est que juste d'exposer ces faits.

Comme je l'ai dit, quelques députés ont cru que le moment était venu de supprimer cette dépense de la papeterie, et personne n'a paru objecter à la motion proposée par mon honorable ami, aux fins d'amender dans ce sens le rapport du comité. Si nous supprimons la valise ordinaire de papeterie distribuée à chaque session, ce sera, je suppose, une économie de trois ou quatre mille piastres par année. C'est tout ce que cette décision comporte.

En ce qui me concerne, j'ai cru, en faisant cette représentation au gouvernement, exprimer les vues de la grande majorité des députés de la gauche comme de ceux de la droite. C'est pour réaliser ce vœu, plutôt que pour soulever un débat sur une question d'aussi peu d'importance, que la recommandation fut faite d'abolir cette pratique. Le

M. FIELDING.

comité n'en a pas fait une question de parti. La majorité de ce comité se compose d'adversaires du gouvernement, et il a fait cette recommandation après avoir mûrement étudié les circonstances, et sans le moindre désir d'exploiter la chose dans un intérêt de parti. La chose a été faite conformément aux vœux de la grande majorité des députés des deux côtés de la Chambre.

CRÉDIT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE LA PROCHAINE SESSION.

M. FOSTER : Il y a une autre question sur laquelle je désire appeler l'attention du gouvernement. Ce budget à sa face même indique un très curieux état de choses. Il paraît qu'il y aura, l'année prochaine, une session du Sénat, et qu'on y procédera aux travaux législatifs ordinaires, mais rien dans ce budget n'indique que nous aurons une session de la Chambre des Communes l'année prochaine, car il n'y a pas de crédit statutaire, ou autre qui y pourvoie. Je demanderai au chef du gouvernement s'il se propose de ne faire fonctionner qu'un seul rouage de la machine l'hiver prochain, et de faire siéger le Sénat, sans faire siéger la Chambre des Communes. Ce n'est qu'une somme d'environ \$400,000, et, assurément, il devrait y avoir dans le budget un crédit à cette fin.

LE MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : L'honorable député (M. Foster) n'est pas sérieux en faisant cette remarque, car il sait très bien que l'indemnité sessionnelle de \$400,000 est décrétée par statut.

M. FOSTER : Je suis très sérieux. L'honorable ministre (M. Fielding) suit le mauvais exemple donné par le ministre de la Marine et des Pêcheries, en disant que je ne suis pas sérieux quand je fais une objection. Je sais que l'indemnité est statutaire, mais je sais tout aussi bien que depuis 1867, jamais on n'a présenté au parlement un budget qui dissimulât le fait qu'il faut absolument ajouter environ \$400,000 à la dépense à compte du revenu courant pour pourvoir aux travaux du parlement. Pourquoi ne fait-on pas de même cette année ?

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Est-il nécessaire de faire voter cette somme ?

M. FOSTER : Elle est statutaire en ce qui concerne l'indemnité et les frais de route, mais elle a toujours paru dans le budget, et l'opposition libérale n'a jamais critiqué davantage le gouvernement précédent que lorsqu'une fois j'avais négligé d'inclure une subvention à une compagnie de steamers qui était décrétée par un bill et payée en vertu d'un acte du parlement. En toute franchise, les frais de la prochaine session du parlement devraient paraître dans le budget. Tel qu'il est, il met le pays sous l'impression que la somme requise pour l'exercice 1896-97 est de \$400,000 moindre de ce qu'elle est en réalité.

LE MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député (M. Foster) ne s'imagine pas, je suppose, qu'on a essayé de représenter le fait que l'indemnité sessionnelle s'élève à une somme considérable, et doit être payée. Je ne puis conséquemment le